



Envoi au contrôle de légalité le : 15 juillet 2024

Publication électronique le : 15 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 JUILLET 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

ACTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2024-312)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 25/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la Communauté de Communes du Pays d'Opale, une participation financière d'un montant de 2 350 €, pour la réalisation du projet « Parents au collègue », au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le bénéficiaire mentionné à l'article 1, la convention correspondante, selon les modalités exposées au rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	492 720,00	2 350,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 juillet 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 25 juin 2024

1 projet est proposé :

Territoire du Calaisis

- Projet « parents au collège » porté par la Communauté de Communes du Pays d'Opale

Projet « parents au collège » porté par la Communauté de Communes du Pays d'Opale (CCPO)

Présentation de l'action 2024

Ce projet est travaillé avec un ensemble d'acteurs pluri-catégoriels : la CCPO, le département (direction des collèges, Maison du Département Solidarité [MDS]), le réseau parentalité 62 (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents [REAAP]) et l'Éducation nationale.

Suite à de nombreux échanges avec les partenaires autour de la vie de collégien et d'adolescent, des constats partagés ont émergé :

- parents éloignés du système éducatif et des collégiens en perte de repères,
- désengagement parental perceptible avec un sentiment de défiance envers l'institution,
- la parentalité, un axe difficile à développer par les équipes de direction.

C'est à ce titre que la CCPO propose de sensibiliser aux gestes qui sauvent 110 collégiens de 6^{ème} accompagnés d'un de leurs parents, du collège les 4 vents de Guînes.

Les objectifs de l'action sont de :

- valoriser le parent et son enfant,
- faire et apprendre ensemble,
- renforcer le sentiment d'appartenance au collège,
- favoriser le bien être au collège,
- réconcilier les jeunes et leurs parents avec le système scolaire,
- accompagner les parents pour la réussite des collégiens.

Cette formation sera dispensée par l'association Opale secourisme, entre octobre et décembre 2024.

D'autres actions seront portées et financées par les autres partenaires : ateliers cuisine aux élèves et à leurs parents, saison culturelle de la CCPO en faveur de la parentalité et de l'adolescence, rencontres parentales avec les partenaires du réseau parentalité 62 – REAAP en lien avec l'assistante sociale du collège, le carrefour des parents pour l'accueil des élèves de 6^{ème}.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 2 850 euros.

Ce projet mobilise financièrement la Communauté de Communes du Pays d'Opale à hauteur de 500 euros. Le collège se chargera des frais de convivialité liés à l'accueil.

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 350 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 350 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°22

Territoire(s): Calaisis

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 JUILLET 2024

ACTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département, dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du nouveau Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027, qui est de « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes ». Elles s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité,
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- fédérer pour développer les solidarités.

Une action est proposée. L'annexe reprend :

- une présentation de l'action,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ce projet, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 2 350 euros au titre de l'année 2024.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Calais	Parents au collège	Communauté de Communes du Pays d'Opale	2 850	2 350

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à la Communauté de Communes du Pays d'Opale, une participation financière d'un montant de 2 350 euros, pour la réalisation du projet « Parents au collège », au titre de l'année 2024 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le bénéficiaire susmentionné, la convention correspondante, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	492 720,00	313 900,00	2 350,00	311 550,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY